

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 24 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 SEPTEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Elisabeth BONJEAN jusqu'à 18 h 40 - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Eric DARRIÈRE jusqu'à 18 h 40

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 18 h 40 (présente pour le vote de la délibération n°8)

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD

Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

M. Eric DARRIÈRE donne pouvoir à Marie-Constance BERTHELON jusqu'à 18 h 40 (présent pour le vote de la délibération n°8)

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : TRANSFORMATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE EN MEDIATHEQUE : PROGRAMME, BUDGET, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans sa forme actuelle, la bibliothèque de Dax ne répond plus aux besoins de lecture publique d'une ville de plus de 20 000 habitants. Sa superficie est inférieure aux ratios des villes de même taille (850 m² au lieu du minimum de 1495 m² recommandé par le Ministère de la Culture). Le bâtiment se dégrade, les espaces manquent de confort et n'invitent pas les usagers à s'attarder. Les collections et l'offre de services sont vieillissantes, elles ne tiennent pas compte de l'évolution et de la diversité des pratiques culturelles. Cette situation se traduit par une fréquentation de l'équipement et un taux d'inscription en deçà de la moyenne nationale (13% contre 18%). L'écart en matière de lecture publique se creuse avec le reste du territoire.

Partant de ce constat, la nécessité de transformer la bibliothèque de Dax en médiathèque s'est imposée de manière à répondre aux objectifs suivants :

- la médiathèque proposera des collections et des services en phase avec les pratiques culturelles des habitants et intégrant les cultures numériques.
- la médiathèque garantira la plus grande liberté d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs en proposant des services et des horaires d'ouverture correspondants aux attentes des usagers.
- la médiathèque fédérera les acteurs culturels du territoire de manière à ouvrir sur tous les champs du savoir en intégrant des espaces de pratiques artistiques et d'enseignement comme l'École d'Arts Plastiques, afin de mutualiser des salles de façon cohérente.

Concrètement, les travaux concerneront l'actuelle bibliothèque et le bâtiment Sévigné :

- le bâtiment des années 70 qui abrite l'actuelle bibliothèque sera démoli et reconstruit. La nouvelle médiathèque se déploiera sur le rez-de-chaussée du bâtiment Sévigné et de l'actuelle bibliothèque avec un étage, doublant ainsi sa surface et répondant, avec ses 1795 m², aux normes des villes de 20 000 habitants. En complément des espaces publics, des espaces de travail interne, de stockage et des locaux techniques seront aménagés.
- le rez-de-chaussée de l'hôtel Sévigné étant réhabilité, il est proposé de traiter l'ensemble du bâtiment afin de répondre aux normes d'un ERP (Établissement recevant du public). Cette remise à niveau comprend la reconstitution des planchers coupe-feu avec portance conforme, les ascenseurs, les cages d'escalier, les menuiseries, l'accessibilité.

Le nouvel équipement traduit une ambition forte et durable : celle d'une réhabilitation de locaux correspondants aux surfaces, aux circulations des personnes d'une ville de 20 000 habitants, à l'accueil des collections et des publics, mais surtout à la mise en œuvre d'un nouveau projet d'établissement qui prend en compte les temps de vie des habitants, des personnes de passage, leurs nouvelles pratiques culturelles et l'intégration de services permettant à chacun de se former, de se cultiver et de se distraire.

Une étude de programmation, réalisée par le cabinet Abcd, a estimé le montant prévisionnel global de l'opération à 6 813 741 € HT, soit 8 176 489 € TTC, hors étude de programmation.

Des subventions seront sollicitées auprès de la DRAC Aquitaine, du Conseil Régional Aquitaine et du Conseil Départemental des Landes pour une dépense d'opération subventionnable à hauteur de 5 753 241€ HT et le plan de financement pourrait être le suivant :

| DEPENSES HT | RECETTES HT |
|--|-----------------------------|
| REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE | |
| Travaux: 3 880 000€ | Etat DGD(40%): 2 301 296€ |
| Equipement intérieur: 608 400€ | Région: 1 500 000€ |
| Etudes/maîtrise d'oeuvre: 910 402€ | Département: 400 000€ |
| Consultation maîtrise d'oeuvre (4 candidats): 84 499€ | Ville de Dax: 1 551 945€ |
| Aléas et divers: 269 940€ | |
| TOTAL HT: 5 753 241€ | TOTAL HT: 5 753 241€ |
| REHABILITATION BATIMENT SEVIGNE | |
| Travaux: 1 010 000€ | Ville de Dax: 1 060 500€ |
| Aléas et divers: 50 500€ | |
| TOTAL HT: 1 060 500€ | TOTAL HT: 1 060 500€ |
| COUT TOTAL DE L'OPERATION | |
| HT: 6 813 741€ | HT: 6 813 741€ |
| TVA: 1 362 748€ | TVA: 1 362 748€ |
| TTC: 8 176 489€ | TTC: 8 176 489€ |

La participation totale de la Ville de Dax s'élève à 2 612 445 € HT.

Les crédits correspondants à l'étude de programmation sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2015.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal
DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs
Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON et 1 VOIX
CONTRE, celle de M. Christophe BARDIN,**

APPROUVE le programme de travaux et le coût de l'opération estimé à 6 813 741 € HT, soit
8 176 489 € TTC,

APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus,

SOLLICITE des subventions à leur taux maximum auprès des organismes précités,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150924-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 25 Septembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».